

« Aider et travailler : quels enjeux, quels dispositifs ? »

Introduction

Jean-Manuel KUPIEC

Directeur général adjoint de l'OCIRP

Eclairage international :

- **Définition OCDE:** individus qui dispensent, chez eux ou à l'extérieur, des soins **réguliers** à la famille, aux proches ou au réseau de relation pour les **actes de la vie quotidienne**. La France insiste sur le caractère **non-professionnel de l'aide**.
- 14,7% des + de 50 ans se déclarent aidants informels (62% de femmes)-
France : 16,5%
- 74% des aidants informels dispensent des soins quotidiens
- Famille et amis : 1^{ère} source d'aide en cas de soins de longue durée
- Problèmes de santé : +20%

Sources : *Panorama de la santé – Les indicateurs de l'OCDE- 2015; Besoin d'aide? 2011*

Eclairage international : Union européenne

europa.eu

- 100 millions d'aidants (non professionnels) : chiffre sous-estimé en raison du problème d'(auto)-reconnaissance
- Ils assurent 80% de l'aide dans l'UE
- Il sont défavorisés financièrement
- **58% ont une activité professionnelle**

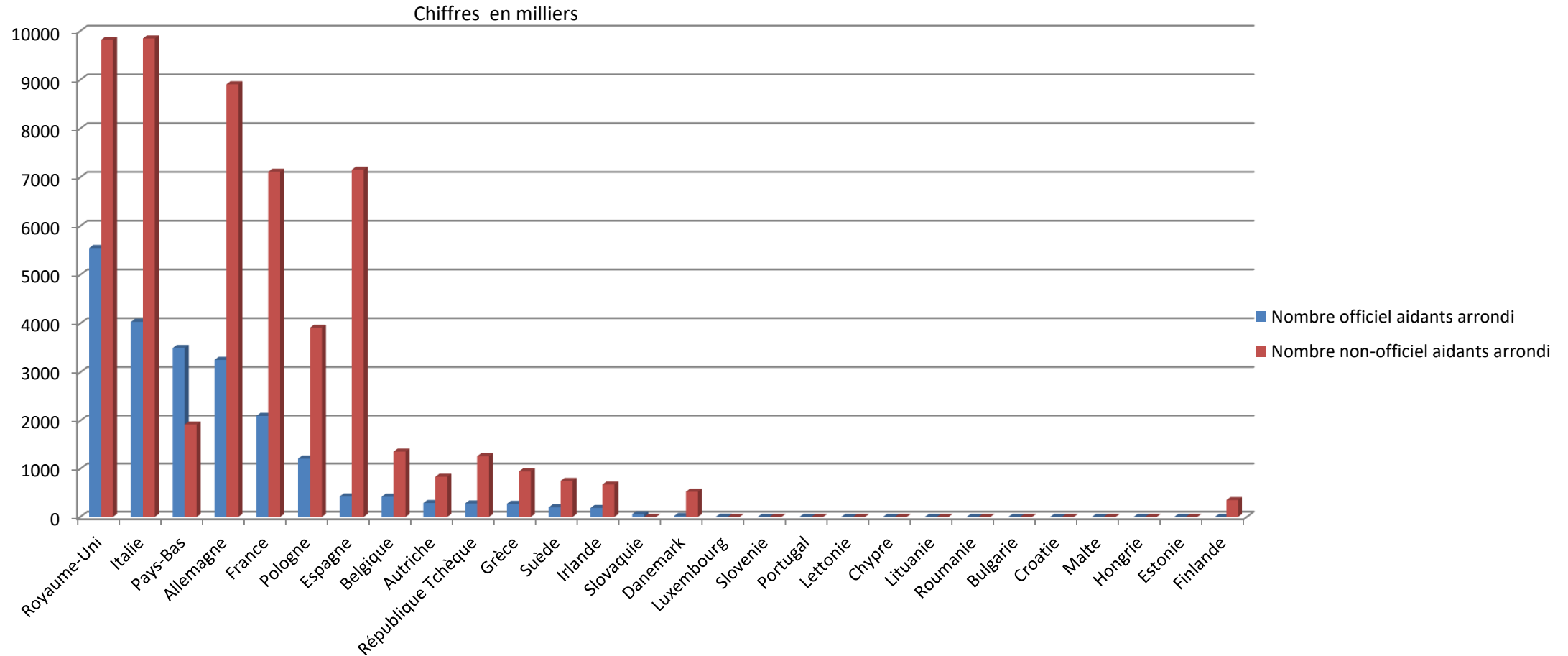
Source : Eurocarers, fiches de synthèse 2016 et 2017.

Nombre officiel et non officiel d'aidants par pays de l'UE

Source : Eurocarers



Union européenne



Mesures de soutien aux aidants par pays de l'UE

Source : Eurocarers



Union européenne

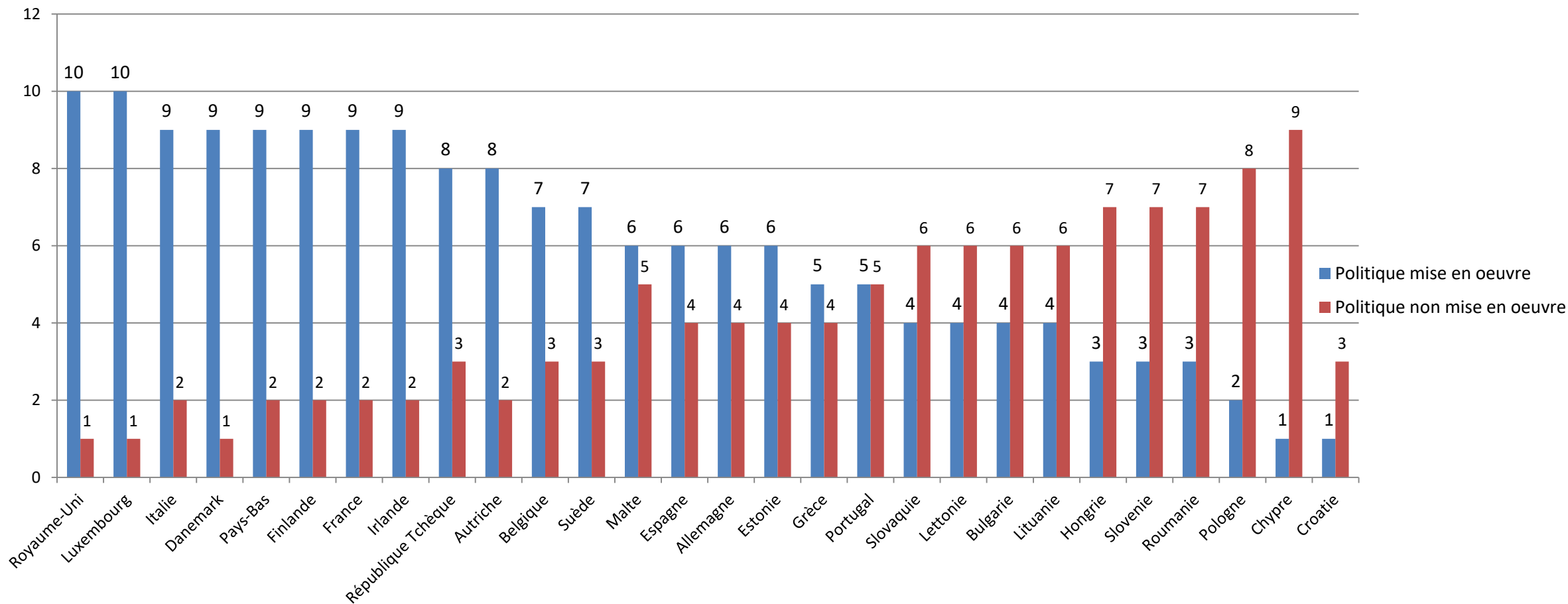
Mesures prises en compte par l'étude (NB : disparités dans le poids des mesures selon les pays) :

- reconnaissance formelle
- rémunération directe de l'aidant
- rémunération indirect (aidé)
- congé parent de personne en perte d'autonomie
- congé parent de personne en fin de vie
- maintien des droits à la retraite
- aménagement du temps de travail
- consultations, conseil
- aide au répit
- formation
- groupes d'entraide

Nombre de mesures de soutien aux aidants par pays de l'UE – Source : Eurocarers



Union européenne



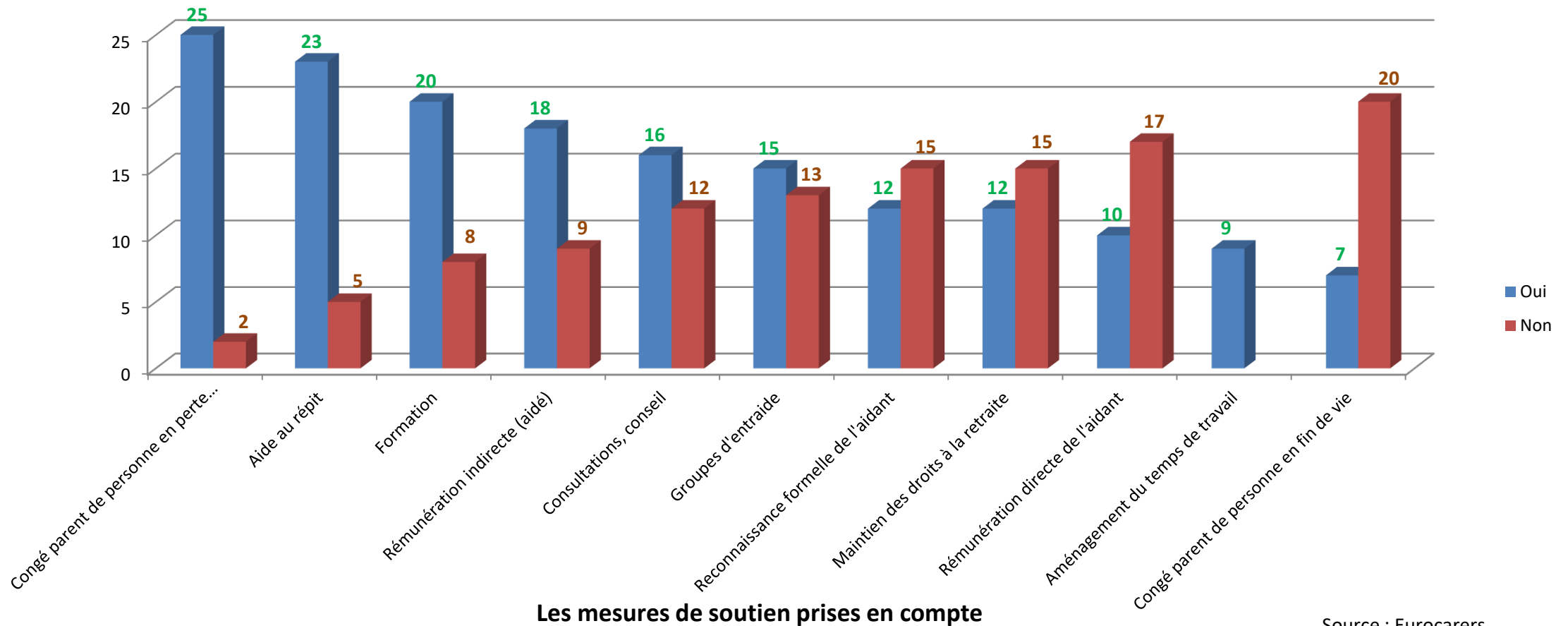
Nature des mesures de soutien aux aidants dans l'UE -

Source : Eurocarers



Union européenne

Représentation graphique du nombre de soins et mesures de soutien par pays - Union Européenne



Les mesures de soutien prises en compte

Source : Eurocarers

France

- **11 millions d'aidants en 2015 / 8 millions en 2008** (sources : BVA et Fondation April, Baromètre des aidants 2015 ; Enquête Handicap-Santé, DREES/INSEE, 2008.)
- **47% sont en activité** (source : ORSE)
- **15% de la population active** (source : INSEE)
- **À l'origine de 24% des arrêts de courte durée (3 à 5 j) non prévus** (source : Etude de Malakoff Médéric sur l'absentéisme, 2015)

France



- **Loi ASV**

- Définition du proche aidant de la personne âgée (au-delà des aidants familiaux, aide régulière et fréquente, non professionnelle)
 - Dispositif d'urgence en cas d'hospitalisation de l'aidant
 - Droit au répit (max : 500€/an)
 - **Congé proche aidant non rémunéré** : opposable, durée de 3 mois (en l'absence de convention ou d'accord), renouvelable jusqu'à 1 an sur la carrière, possibilité de fractionnement et temps partiel, bénéfice de l'ancienneté, retour dans emploi similaire.
-
- **Baromètre OCIRP Autonomie 2017 : les salariés aidants approuvent la création d'un congé rémunéré**

Merci de votre attention

